

Centre d'histoire de **25 ans** Montréal

Le musée de la ville

Apprentis citoyens

Nouveau volet

En partenariat avec la Ville de Montréal et l'Ombudsman de Montréal, le Centre d'histoire de Montréal propose un nouveau volet à l'activité *Apprentis citoyens* afin de faire découvrir aux jeunes du primaire, en plus de l'exercice du droit de vote et de l'histoire de la démocratie, d'autres facettes de la citoyenneté.

Réalisées à la suite des visites au Centre d'histoire de Montréal et à l'hôtel de ville, les activités suggérées permettront aux élèves de se familiariser avec le contenu de la **Charte montréalaise des droits et responsabilités** et de comprendre le rôle de **l'Ombudsman de Montréal**.

Abordant des notions reliées à l'éthique, aux valeurs et au dialogue, les activités proposées s'inscrivent dans les objectifs du nouveau cours d'Éthique et culture religieuse. Les élèves seront amenés à réfléchir à des questions touchant la justice et l'équité, à mettre en pratique le dialogue et à se familiariser avec le processus de négociation et de médiation.



Apprentis citoyens

Document pour l'enseignant

La Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal

Partageant des valeurs de justice, de respect et d'équité, la Charte et l'Ombudsman sont des outils de démocratie visant à développer des rapports responsables et harmonieux entre les citoyennes, les citoyens et la Ville de Montréal et à améliorer de façon générale la qualité de vie à Montréal. L'Ombudsman est une ressource privilégiée qui favorise la résolution civilisée des conflits, dans le respect des individus, qui peuvent survenir entre les citoyens et citoyennes et les employés, représentants ou élus de la Ville de Montréal.

Vous trouverez ci-joint trois activités à faire avec vos élèves :

ACTIVITÉ 1

À la découverte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et de l'Ombudsman de Montréal

- Enseignant : deux fiches-synthèse sur la Charte montréalaise et l'Ombudsman de Montréal
- Élèves : questionnaire *Je découvre la Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal*

ACTIVITÉ 2

Ouvrons le dialogue

- Partie 1 : La médiation à l'école
 - Liste des mises en situation
- Partie 2 : Dialogue, vie citoyenne, droits et responsabilités
 - Présentation de deux cas

ACTIVITÉ 3

Réflexion

- Élèves : questionnaire *Quelques questions de réflexion...*

En plus des documents qui vous ont été remis, des ressources sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

- Présentation de la Charte montréalaise des droits et responsabilités
- La Charte en document numérisé

Ombudsman de Montréal : ville.montreal.qc.ca/ombudsman

- Présentation de l'Ombudsman
- Quelques exemples de dossiers traités
- Deux capsules vidéo

ACTIVITÉ 1

À la découverte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et de l'Ombudsman de Montréal

Durée : 45 minutes.

Objectif : Définir la Charte et l'Ombudsman, faire comprendre leurs principales caractéristiques.

Champs disciplinaires : Éthique et culture religieuse, vivre ensemble et citoyenneté.

Matériel : Deux fiches-synthèse pour l'enseignant sur la Charte montréalaise et l'Ombudsman et un questionnaire pour les élèves (Je découvre la Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal).

Cette première activité sert à introduire la Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal.

Étape 1

Nous vous invitons à lire les fiches-synthèses sur la Charte montréalaise et l'Ombudsman, de même qu'à parcourir les documents fournis lors de votre visite à l'hôtel de ville.

Étape 2

Présentez l'Ombudsman et la Charte montréalaise des droits et responsabilités aux élèves en leur rappelant leur visite à l'hôtel de ville. Ils y ont vu la plaque commémorative soulignant l'adoption de la Charte dans le hall d'honneur et le bureau de l'Ombudsman au rez-de-chaussée.

En lien avec l'élection du maire expérimentée par les élèves lors de l'activité *Apprentis citoyens*, expliquez que le citoyen peut participer à la vie citoyenne en exerçant son droit de vote, mais qu'il existe d'autres aspects à la citoyenneté.

En tant que citoyenne ou citoyen, nous participons à la vie collective en posant des gestes concrets, tels que maintenir la propreté de son environnement, être respectueux de ses concitoyennes et concitoyens, consommer l'eau de manière responsable, etc. La citoyenneté peut aussi s'exercer par la participation à des consultations publiques ou à des comités mis en place par la Ville.

Par exemple, ce sont des citoyens réunis en comité qui ont participé à rédiger la Charte montréalaise. On peut aussi faire valoir ses droits lorsqu'on croit avoir été victime d'une injustice.

Étape 3

À la suite de cette présentation, les élèves répondent au questionnaire *Je découvre la Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal*.

- **Option 1 :** Les élèves répondent aux questions en s'aidant des documents qui leur ont été remis lors de la visite.
- **Option 2 :** Les sites Internet de l'Ombudsman et de la Charte montréalaise des droits et responsabilités présentent quantité d'informations. Les élèves peuvent également trouver les réponses aux questions sur leur site :
 - www.ville.montreal.qc.ca/ombudsman
 - www.ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

Étape 4

Corrigez les réponses avec les élèves.

QUESTIONNAIRE

Je découvre la Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'Ombudsman de Montréal

1. Qu'est-ce que la Charte montréalaise des droits et responsabilités?

- a) Un document qui dicte des règles strictes aux citoyennes et citoyens de Montréal.
- b) Une sorte de code de vie pour assurer le mieux-vivre ensemble des citoyennes et citoyens qui vivent à Montréal.
- c) Une liste des comportements interdits aux citoyennes et citoyens qui résident à Montréal.

2. Quel est le rôle de l'Ombudsman de Montréal?

- a) Trouver et punir le coupable lorsqu'il y a un conflit.
- b) Défendre les victimes devant la cour de justice.
- c) Faciliter le dialogue lorsqu'il y a un conflit ou un malentendu et recommander des solutions.

3. L'empathie et la neutralité sont deux des valeurs promues par l'Ombudsman. Nomme deux autres valeurs de l'Ombudsman.

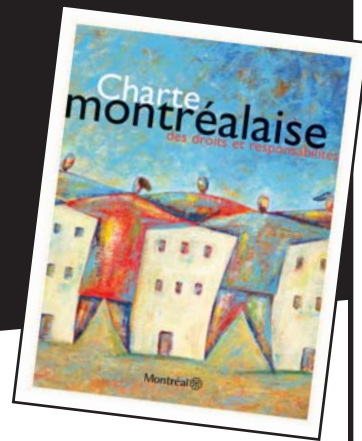
- a) _____
- b) _____

4. La dignité humaine et l'inclusion sont deux des valeurs promues par la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Nomme deux autres valeurs défendues par cette charte.

- a) _____
- b) _____

5. En matière de vie démocratique, les citoyennes et citoyens de Montréal sont responsables de participer aux affaires de la Ville, de s'informer et de s'exprimer dans le respect des individus. Peux-tu nommer une autre responsabilité des citoyennes et citoyens?

La Charte montréalaise des droits et responsabilités



1. Définition

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Charte montréalaise des droits et responsabilités est un document qui énonce les **droits** et les **responsabilités** des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal, ainsi que les **engagements** pris par la Ville et son personnel pour améliorer les services offerts à la population. La Charte rappelle aussi les **valeurs** qui rassemblent les citoyennes et citoyens, dont l'égalité, la justice, la tolérance et la paix.

Dans le contexte de la Charte, les termes *citoyen* et *citoyenne* désignent « une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal ». Cette définition inclusive permet d'éviter toute forme de discrimination et ne renvoie pas à la notion juridique ou administrative de la citoyenneté; elle désigne donc également les personnes sans domicile fixe.

2. Le principe de la Charte

Montréal est la première ville en Amérique du Nord à se doter de ce type de charte. La Charte montréalaise est un outil de dialogue qui offre un recours aux citoyennes et aux citoyens

À l'échelle internationale, un grand nombre de pays, d'États ou de provinces possèdent des Chartes qui protègent les droits fondamentaux de leurs citoyens. Au Canada, on trouve la Charte canadienne des droits et libertés, et au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne. Il existe aussi des « traités » internationaux pour protéger les droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle adhère le Canada.

Une autre particularité de la Charte : elle a été réalisée à la demande et avec la participation de citoyennes et citoyens. Elle a été faite par et pour eux.

Vous pouvez la comparer aux codes de vie de l'école et de la classe, qui encadrent le comportement des élèves. Le respect du code de vie est essentiel pour que la classe et l'école soient des milieux de vie agréable.

3. La différence entre les notions de droit, de responsabilité et d'engagement

La Charte montréalaise énonce les droits, mais aussi les responsabilités des citoyennes et citoyens. On compte sept sphères d'intervention municipale : **1.** Vie démocratique; **2.** Vie économique et sociale; **3.** Vie culturelle; **4.** Loisir, activité physique et sport; **5.** Environnement et développement durable; **6.** Sécurité; **7.** Services municipaux.

La Ville prend des engagements pour que les citoyennes et citoyens puissent bénéficier des droits inscrits dans la charte. Parmi ces engagements, certains concernent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante, les bibliothèques, les parcs et les équipements sportifs.

Les citoyennes et les citoyens ont également des responsabilités : ils participent collectivement au respect des droits inscrits dans la Charte et au bien-être en communauté. Par exemple, ils sont responsables de maintenir la propreté de leur environnement ou d'être respectueux de leurs concitoyens, de la même manière que les élèves sont responsables de conserver la propreté de leur école et de respecter leurs camarades de classe. Les citoyennes et citoyens se doivent aussi de ne pas brimer les droits des autres.

4. Mise en œuvre

De façon générale, la Charte montréalaise établit un code de vie pour les citoyennes, les citoyens, les employés et représentants de la Ville de Montréal. C'est un règlement municipal qui inclut plusieurs notions d'éthique ainsi que des principes et des valeurs qui doivent encadrer les relations entre les citoyennes, les citoyens et la Ville.

De façon pratique, si une citoyenne ou un citoyen croit être victime d'une atteinte à ses droits, d'après la Charte montréalaise, il peut s'adresser, il peut s'adresser à l'Ombudsman de la Montréal dans le but de faire valoir ce droit.

L'Ombudsman de Montréal

1. Étymologie et définition

Ombudsman [Cmbydsman] n. m.

Étymologie : mot suédois, de *ombud* « délégué » et *man* « personne ».

Définition : Dans les pays scandinaves, personne chargée de défendre les droits du citoyen face aux pouvoirs publics (cf. Médiateur [en France], protecteur du citoyen [au Québec]).

2. Rôle et mission de l'Ombudsman

L'Ombudsman de Montréal est un protecteur du citoyen. Il répond aux demandes d'intervention de citoyennes et citoyens qui croient que leurs droits municipaux n'ont pas été respectés ou qui considèrent avoir été victimes d'une injustice de la part d'un employé ou représentant de la Ville de Montréal. L'Ombudsman est aussi le gardien de la Charte montréalaise des droits et responsabilités : il traite les dossiers fondés sur cette charte. [Doc. p. 2]

Exemple de cas : Le parc du quartier est mal entretenu. Malgré les demandes de citoyens pour remédier à la situation, rien n'est fait. [Pour plus d'exemples, voir les pages 82 à 90 du *Rapport annuel 2007*]

L'Ombudsman a le pouvoir de mener des enquêtes afin de formuler une recommandation (de proposer une solution) équitable. Son but n'est pas d'identifier de coupable, mais de trouver des solutions appropriées. [Doc. p. 2-3]

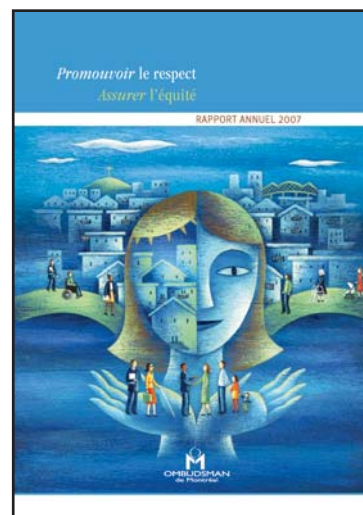
3. Valeurs

L'Ombudsman agit avec empathie, respect, neutralité et impartialité et recherche des solutions justes et équitables pour tous. [Doc. p. 4]

L'Ombudsman de Montréal et la Charte montréalaise des droits et responsabilités reposent sur des valeurs communes : la justice, le respect et l'équité.

Assurez-vous que les élèves comprennent le sens de ces mots : empathie, respect, neutralité, impartialité, justice (juste), équité (équitable), en les illustrant par des exemples.

Exemple : L'empathie est la capacité de ressentir ce que ressentent les autres. Plutôt que de juger les autres, on essaie de comprendre leurs sentiments. Par exemple, un ami est triste parce qu'il doit déménager. Tu comprends et ressens sa tristesse, parce que tu es capable d'imaginer la peine qu'il vit. Alors, tu éprouves de l'empathie pour lui.



ACTIVITÉ 2

Ouvrons le dialogue

Partie 1 – La médiation à l'école

Durée : 45 minutes.

Objectif : Familiariser les élèves avec le processus de médiation.

Champs disciplinaires : Éthique et culture religieuse – Pratique du dialogue.

Compétence : L'élève cerne l'objet du dialogue, exprime son point de vue et écoute celui des autres, explore des moyens pour remédier aux difficultés rencontrées, revient sur la démarche, expérimente les principales règles pour le déroulement du dialogue.

Matériel : Page 7 – Les mises en situation.

Cette activité a pour objectif de susciter la discussion entre les élèves en simulant une médiation animée par un ombudsman (personnifié par un élève ou par l'enseignant). Les désaccords font partie de la vie courante. À l'école aussi. Il n'y a pas d'ombudsman dans les écoles, mais parfois il peut être utile de faire appel à une personne qui est complètement neutre dans le débat.

Étape 1

Expliquez ce qu'est un processus de médiation.

- Le fondement du processus de médiation est de permettre l'expression, mais surtout l'écoute de chacune des parties.
- C'est un mode de résolution des conflits fondé sur l'intérêt mutuel des personnes en cause : c'est une approche qui vise à trouver une solution gagnant-gagnant.
- Le médiateur (ou l'ombudsman) facilite le dialogue et guide les parties pour qu'elles trouvent une solution acceptable pour tous. Il doit s'assurer que chacune des parties s'exprime librement et respectueusement et soit ensuite à l'écoute de l'autre.
- Le médiateur est neutre et doit s'assurer que toutes les personnes aient le droit de parole. Il tente d'amener les parties à s'entendre sur une solution.

Étape 2

Mises en situation en équipe de cinq élèves.

- Insistez sur le fait que les mises en situation ont un lien avec les sphères touchées par la Charte montréalaises des droits et responsabilités.
- Distribuez une mise en situation différente à chacun des groupes. Dans l'équipe, les différentes parties exposent leur situation et, avec l'aide du médiateur, le groupe tente de trouver une solution juste, équitable et acceptable pour tous.

Étape 3

En conclusion, les groupes exposent aux autres leur mise en situation et la solution trouvée. Les élèves doivent justifier la solution retenue. S'ils n'en ont pas trouvé, ils expliquent quels ont été les obstacles à leur résolution du conflit.

Étape 4

Résumez l'activité en faisant prendre conscience aux élèves de l'importance du médiateur, en insistant sur l'impartialité et la neutralité de celui-ci et sur l'importance du dialogue et de l'écoute respectueuse du point de vue de l'autre. L'enseignant peut susciter une réflexion chez les élèves en leur posant les questions suivantes :

- Quels ont été les obstacles à la médiation ?
- Quel genre de comportement facilite la résolution des conflits ou des désaccords ?
- Comment un médiateur peut-il aider les parties en désaccord ?
- Quelle est la place du dialogue dans la vie de tous les jours ?

MISE EN SITUATION PROPOSÉE

1. Vie culturelle

À cause de compressions budgétaires, le directeur doit annuler une des activités culturelles de l'école, soit la troupe de théâtre ou l'ensemble de musique. Les élèves qui participent à ces activités sont inquiets, ils s'adressent alors à l'ombudsman de l'école qui organise une rencontre entre les élèves pour proposer une solution au directeur.

- 2 élèves de la troupe de théâtre
- 2 élèves de l'ensemble de musique
- 1 ombudsman (médiateur)

2. Loisirs, activité physique et sport

L'école a reçu une subvention pour aménager de nouvelles installations sportives. Un comité d'élèves a été mis sur pied pour choisir si ce sera un mur d'escalade ou une patinoire. Les parties ont beaucoup de difficulté à s'entendre au point qu'ils décident de faire appel à l'ombudsman de l'école.

- 2 élèves qui sont pour le mur d'escalade
- 2 élèves qui préféreraient avoir une patinoire
- 1 ombudsman (médiateur)

3. Vie démocratique

En tant que membres du conseil de classe, des élèves ont obtenu le droit spécial de dîner dans une classe une fois par semaine. Par contre, il semble que ces élèves sont plutôt turbulents durant ces dîners. Aussi certains élèves trouvent injuste que les élèves du conseil aient le droit de dîner en classe, sans supervision. L'ombudsman organise donc une rencontre entre les deux parties pour trouver une solution équitable.

- 2 élèves faisant partie du conseil de classe
- 2 élèves ne faisant pas partie du conseil de classe
- 1 ombudsman (médiateur)

4. Environnement et développement durable

À chaque printemps, après la fonte de la neige, les personnes résidant autour de la cour d'école retrouvent sur leur terrain des déchets abandonnés par certains élèves insoucients. Fatigués de cette situation, les voisins se plaignent au directeur de l'école. On organise alors une rencontre entre l'ombudsman, un groupe représentants des voisins et deux élèves pour trouver une solution.

- 2 élèves
- 2 voisins
- 1 ombudsman (médiateur)

5. Sécurité

Le chauffeur de l'autobus scolaire s'est souvent plaint de la turbulence des élèves lors du retour à la maison qui, dans certains cas, dérange énormément le chauffeur qui a de la difficulté à se concentrer sur la route. Malgré les avertissements du directeur, le comportement de certains élèves ne s'est pas amélioré. Pour trouver une solution, l'ombudsman supervisera une rencontre entre des élèves qui prennent l'autobus, le directeur et le chauffeur.

- 2 élèves
- Le directeur et le chauffeur
- 1 ombudsman (médiateur)

ACTIVITÉ 2

Ouvrons le dialogue

Partie 2 – Dialogue, vie citoyenne, droits et responsabilités

Durée : 45 minutes.

Objectif : Familiariser les élèves avec le processus de médiation.

Champs disciplinaires : Éthique et culture religieuse – Pratique du dialogue.

Compétence : L'élève cerne l'objet du dialogue, exprime son point de vue et écoute celui des autres, explore des moyens pour remédier aux difficultés rencontrées, revient sur la démarche, expérimente les principales règles pour le déroulement du dialogue.

Matériel : Aucun.

Objectif

Transposer les notions étudiées à la vie citoyenne et se familiariser avec les valeurs et principes de l'Ombudsman que sont l'empathie, le respect, la neutralité, l'impartialité, la justice et l'équité et les droits et responsabilités inscrits dans la Charte montréalaise.

Après avoir tiré des conclusions de l'expérience précédente, discutez en groupe des situations suivantes qui sortent du contexte de la classe pour s'arrimer à la réalité de la vie en communauté. Les élèves doivent repérer l'injustice et tenter de trouver une solution équitable.

Au terrain de baseball

Jean fait partie d'une équipe de baseball. Son équipe joue dans un parc entouré de résidences privées. Des citoyens se sont plaints, à plusieurs reprises, parce que des balles sont tombées dans leur cour ou ont fracassé une vitre de leur maison. Ils sont inquiets pour leur sécurité. Sous la pression des citoyens, l'arrondissement pense interdire le baseball sur ce terrain. L'Association du baseball mineur s'y oppose, car plusieurs équipes de jeunes n'auront plus suffisamment d'espace pour jouer au baseball dans leur quartier.

Jean suggère de faire appel à l'ombudsman.

- Trouvez-vous que les citoyens ont raison de demander la fermeture de ce terrain de baseball? Pourquoi?
- L'Association a-t-elle raison de s'y opposer? Pourquoi?
- Selon vous, que devrait faire l'ombudsman?
- Quels sont les éléments que l'ombudsman devrait vérifier ou prendre en considération dans ce dossier?
- À qui l'ombudsman devrait-il parler?
- Quelles solutions pourraient être envisagées dans le cadre d'une médiation?
- Quelles sont les responsabilités de l'équipe de baseball?

Festival des jeunes

Chaque été, la Maison des jeunes du quartier organise un festival d'une fin de semaine dans le plus grand parc de l'arrondissement. Dans la journée, des activités sportives et culturelles ont lieu, alors qu'en soirée, un concert est présenté. Les activités ont lieu de 9 h à 23 h. Toutefois, les résidents vivant près du parc se sont plaints de la nuisance sonore qu'ils ont dû subir l'année précédente lors de cet événement. À cause de ces plaintes, la Maison des jeunes s'est vu retirer le droit d'organiser le festival cette année.

Trouvant la décision injuste, les organisateurs et les membres de la Maison des jeunes font appel au service de l'Ombudsman pour trouver une solution.

- Qu'est-ce qu'une « nuisance sonore »?
- Trouvez-vous que les résidents voisins ont raison de se plaindre?
- Trouvez-vous la décision de retirer le permis justifiée ou injuste? Pourquoi?
- Quelle serait une bonne approche pour régler ce conflit?
- Quelles pistes de solutions pourraient être envisagées?
- Quels sont les droits et responsabilités de chacun?

ACTIVITÉ 3

Réflexion

Durée : 30 minutes.

Objectif : Récapituler l'ensemble des connaissances acquises et des expériences vécues.

Champs disciplinaires : Éthique et culture religieuse.

Compétence : L'élève formule de façon élaborée un point de vue et des questions de clarification.

Matériel : Questionnaire de réflexion (à photocopier).

Demandez aux élèves de répondre au questionnaire *Quelques questions pour réfléchir...*

Pistes de réponse pour la question synthèse

Selon toi, voter lors des élections, comme tu l'as fait lors de l'activité *Apprentis citoyens*, est-ce un droit ou une responsabilité ?

Prenez le temps avec les élèves de discuter de cette question qui résume l'ensemble de l'expérience *Apprentis citoyens*.

Revenez sur les définitions des notions de droit et de responsabilité. Posez des questions pour susciter la réflexion des élèves. En quoi voter est un droit ? En quoi est-ce une responsabilité ?

Évidemment la réponse à une telle question demeure complexe, mais, en quelques mots, elle pourrait se résumer ainsi : voter est un droit en ce sens qu'il permet aux citoyens de choisir leurs représentants, alors que le fait d'aller voter est une responsabilité du citoyen.

QUESTIONNAIRE

Quelques questions pour réfléchir...

1. L'Ombudsman de Montréal est un service de protection des droits citoyens accessibles à tous. En cas de conflit, il agit comme intervenant neutre et impartial. As-tu déjà fait intervenir une personne neutre pour régler un conflit dans lequel tu étais impliqué? Raconte en quelques phrases.

2. As-tu déjà agi à titre de personne neutre dans un conflit? Raconte en quelques phrases.

3. La Charte montréalaise des droits et responsabilités est un document qui énonce les droits et les responsabilités des citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal, mais aussi les engagements pris par la Ville. Associe les mots droit, responsabilité et citoyen à leur définition.

Responsabilité	Ce qui est permis de faire dans la collectivité humaine.
Droit	Chose ou tâche dont on a la charge.
Citoyen	Une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal

4. Connais-tu d'autres chartes que la Charte montréalaise des droits et responsabilités?

5. Selon toi, voter lors des élections, comme tu l'as fait lors de l'activité *Apprentis citoyens*, est-ce un droit ou une responsabilité?
